

235 BARBER STREET LILLE
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1 000 €
Siège social : 9 rue de l'Hôpital Militaire
59000 LILLE
818 702 367 R.C.S. de LILLE METROPOLE

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 01 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le premier juillet,
À dix heures,

Les actionnaires de la Société 235 BARBER STREET LILLE se sont réunis en assemblée générale mixte, au siège social, sur convocation faite par le Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par l'ensemble des actionnaires présents.

Monsieur JANZEGERS Jérémy préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président, permet de constater que les actionnaires présents et représentés possèdent la majorité requise pour délibérer.

Le Président constate que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- la feuille de présence à l'assemblée ;
- les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires ;
- les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires ;
- le rapport du Président ;
- le texte des projets de résolutions proposées par le Président à l'assemblée.

Puis le Président déclare que son rapport, les textes des projets de résolutions proposées ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :

- Changement de Président ;
- Autorisation de deux cessions d'actions et mise à jour statutaire sous réserve de la réalisation définitive des cessions d'actions et entrée d'un nouvel actionnaire;
- Pouvoir pour formalités.

Le Président donne lecture de son rapport.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

TJ
JJ
AH
AAK

RESOLUTIONS RELEVANT DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, prend acte de la démission de Monsieur JANZEGERS Jérémy de ses fonctions de Président, notifiée à chacun des associés le 1^{er} avril 2025, qui prend effet à compter de ce jour, et décide de nommer pour son remplacement, en qualité de Président, à compter de ce jour, pour une durée indéterminée :

- Monsieur Abdul-Aziz KEITA, demeurant 18 Rue des Bas Jardins MONS EN BAROEUL 59370.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Abdul-Aziz KEITA, présent à l'Assemblée, déclare accepter le mandat de Président qui vient de lui être confié et affirme n'exercer aucune fonction et n'être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de lui interdire ce mandat.

RESOLUTION RELEVANT DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, concernant les cessions d'actions devant intervenir entre :

- Monsieur JANZEGERS Jérémy (le « Cédant ») et Monsieur Jean-Baptiste COLLET (le « Cessionnaire ») portant sur 33 actions,
- Monsieur JANZEGERS Timothy (le « Cédant ») et Monsieur Jean-Baptiste COLLET (le « Cessionnaire ») portant sur 33 actions,

Décide d'autoriser lesdites cessions, et, sous la condition de la réalisation définitive des cessions, d'agréer en qualité de nouvel associé :

Monsieur Jean-Baptiste COLLET, né le 09/09/1984 à Addis-Abeba (Ethiopie), demeurant 13 Rue de Lille, 59890 Quesnoy Sur Deule.

Et de modifier comme suit l'article 8 des statuts :

« ARTICLE 8 – CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de mille euros (1 000 euros).

Il est divisé en 100 actions de 10 euros chacune, libérées intégralement, numérotées de 1 à 100 et attribuées à :

- Monsieur COLLET Jean-Baptiste, Numérotées de 1 à 50, et de 84 à 99 ci	66 actions
- Monsieur KEITA Abdul Aziz, Numérotées de 51 à 83, ci	33 actions
- Monsieur LE FEVER Romain, Numérotée 100, ci	1 action
Total égal au nombre d'actions composant le capital social, Soit 100 actions, ci	100 actions »

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

TJ
JJ
RL
AAK

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'ensemble des actionnaires présents.

M. Abdul-Aziz KEITA

« Bon pour acceptation des fonctions de président »

Bon pour acceptation des Fonctions de président

M. Timothy JANZEGERS

M. Jérémy JANZEGERS

M. Romain LEFEVER

TJ
JJ
RL
AAK .